

La Lettre de l' **asf** ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Question de temps...

EDITORIAL

Je crois que j'envie un peu les économistes chercheurs qui doivent, à mon avis, pendant cette période que nous vivons, connaître des moments d'intense délectation professionnelle. Enfin une superbe crise avec tous les symptômes d'une maladie grave qui leur donne enfin - pour les plus jeunes en tout cas - et à l'instar d'un professeur de médecine face à une infection rare, l'occasion unique de vivre en direct l'une des plus belles séquences de dégradation économique et financière de ces cinquante dernières années et d'observer in vivo tous les comportements des acteurs afin de tenter d'en expliquer les ressorts et d'en mesurer l'impact sur les évolutions économiques.

La rapidité avec laquelle nous sommes passés en moins de deux ans du sentiment d'une situation de croissance presque sans questionnement à la révélation d'une cassure telle que tous les augures de la fin prochaine du capitalisme à l'occidentale se sont réveillés bruyamment est probablement aussi une nouveauté historique. Et c'est en réalité cette rapidité qui est la plus fascinante comme l'est d'ailleurs, de façon symétrique, la vitesse avec laquelle on entend déjà dire que le spectre d'une implosion majeure et définitive de nos structures financières s'est définitivement éloigné.

À ce stade, je pense qu'on ne peut qu'être frappé par le sentiment que plusieurs univers de temps différents coexistent en fait sans que l'on soit assuré de la cohérence avec laquelle ils rétroagissent les uns sur les autres.

Par ordre de fluidité et de capacité d'accélération décroissante, c'est d'abord le temps du politique qui nous enveloppe, avec son cortège d'utilisation médiatique et court-termiste, distillant à une rapidité parfois inconsciente mais pas moins efficace une suite ininterrompue d'éléments d'appréciation qui contiennent tout à la fois des informations destinées à rendre compte d'une situation économique la plus actualisée possible mais évidemment aussi des messages d'influence visant à orienter les comportements et les appréciations prévisionnelles. À l'opposé de cette échelle de temps se développe celui de l'économie réelle, celui de la production, de la consommation



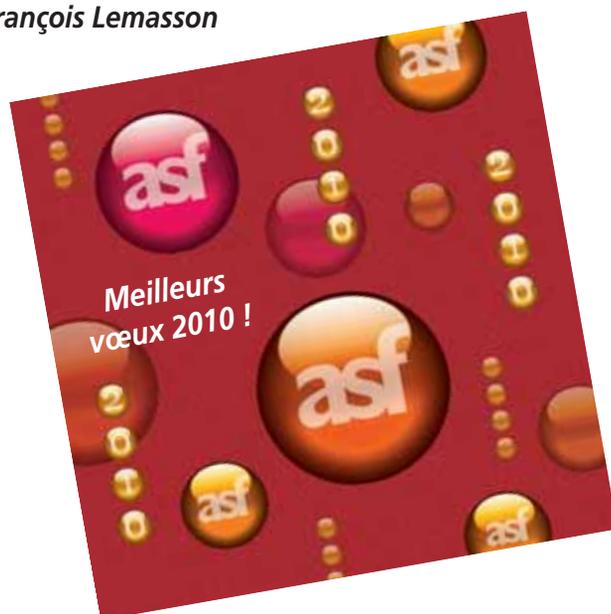
de l'investissement et des stocks, celui des classiques d'avant Keynes, celui que l'on comprend de façon presque physique, celui que l'on vit tout simplement et que l'on peut expérimenter tous les jours, à la mesure de la plupart de nos actes quotidiens.

Le temps de la finance, prise au sens large, est écartelé entre ces univers, branché d'une part sur des marchés absorbant les messages

médiatico-politiques comme autant d'informations pertinentes pour gérer leurs anticipations et, d'autre part, inséré dans l'épaisseur des stratégies d'investissement et de consommation des acteurs, et amené à accompagner de façon cadencée les évolutions économiques de fond des secteurs qu'elle supporte.

Les établissements financiers spécialisés sont évidemment plus proches du temps long des stratégies et ne peuvent vivre que très mal les évolutions de leur environnement réglementaires ou législatives qui font la part belle aux agitations du moment. Et à l'intention de ceux qui pensent que le pire n'est jamais sûr, je trouve que le mauvais nuage venu de Dubaï vient une nouvelle fois rappeler que la crise est toujours proche et qu'il convient de s'assurer que nos établissements sont bien armés pour en franchir toute la durée avant de les insérer dans de nouvelles contraintes.

François Lemasson



LE RISQUE DE LIQUIDITE

Le nouveau dispositif réglementaire français

Réunion d'information-réflexion de l'ASFFOR

Le 24 novembre dernier, l'ASFFOR (organisme de formation de l'ASF dédié au personnel des sociétés financières) accueillait au Palais Maillot des adhérents venus nombreux participer à un après-midi d'information-réflexion sur le nouveau dispositif français de supervision du risque de liquidité **dont l'entrée en vigueur est fixée au 30 juin 2010.**

Cette réunion réunissait sous la présidence de Françoise Palle-Guillabert (Délégué général de l'ASF et Administrateur délégué de l'ASFFOR), trois intervenants de qualité¹ :

- Dominique Laboureix, Directeur de la Surveillance générale du système bancaire au SGCB ;
- Pierre-Henri Cassou, Senior advisor, Responsable du Conseil réglementaire aux institutions financières au Cabinet Deloitte Conseil ;
- et Frédéric Bujoc, Senior manager, Risk services au Cabinet Deloitte Conseil.

Dans son introduction aux débats, Françoise Palle-Guillabert a indiqué que nous avions vécu dans un monde où la liquidité était à la fois abondan-

te et peu chère, et que les marchés étaient désormais moins profonds et moins généreux. Elle a par ailleurs souhaité adresser deux messages au régulateur et superviseur qu'est la Commission bancaire : proportionner la réaction des régulateurs face à la crise et préserver les spécificités des établissements spécialisés de l'ASF qui assurent une partie significative du financement de l'économie française, complémentaire de celle des banques. Après avoir exposé l'origine du risque de liquidité et ses principales composantes et relaté les travaux internationaux entrepris notamment par le Comité de Bâle et le Comité européen des superviseurs bancaires (CEBS) sur le sujet, Dominique Laboureix s'est attaché à décrire la réforme en cours du dispositif français.

Cette réforme élaborée en concertation avec la profession (groupe de travail du SGCB, FBF et ASF) est articulée autour de trois grands principes que sont la mise en place d'un système de mesure et de gestion, le respect des principes internationaux et européens, et l'adoption par la supervision d'approches

différenciées. A cet effet, **l'arrêté du 5 mai 2009 « relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité »** (Communication ASF du 28/05/09) qui abroge le règlement précédent (n°88-01) consacre une règle de gestion unique (disposer de liquidités afin d'être en mesure d'honorer les engagements à mesure de leur exigibilité) et introduit deux méthodes de surveillance : **une approche standard**² (instruction n°2009-05 du 29 juin 2009 « relative à l'approche standard du risque de liquidité ») et **une approche avancée**³ dont les projets d'instruction et de guide méthodologique devraient être adoptés définitivement pour la fin de l'année 2009. **La date d'application de ce nouveau dispositif est fixée au 30 juin 2010 sans période transitoire possible.** Ainsi, les établissements appliquant l'approche standard devront être en mesure de remettre leurs états le 26 juillet 2010 (date de la première remise) sur une base arrêtée le 30 juin 2010.

Les candidats à l'approche avancée devront avoir été préalablement et expressément autorisés par la Commission bancaire à recourir à cette méthode. Ils ne pourront revenir à la méthode standard, sauf motif dûment justifié et après accord de la Commission bancaire.

La nouvelle approche standard qui met fin à la double prise en compte des fonds propres et qui intègre les engagements hors bilan, et des hypothèses de fuite des dépôts adaptées aux observations de la crise, serait, selon Dominique Laboureix « *une solution pragmatique pour les petits établissements mais qui ne permet pas de capturer la com-*

(1) Les supports des présentations sont disponibles sur le site ASFFOR www.asffor.fr

(2) L'approche standard consiste pour l'établissement assujéti à calculer mensuellement sur base sociale un coefficient de liquidité au moins égal à 100% et à fournir trimestriellement un tableau de suivi de trésorerie prévisionnelle à 7 jours.

(3) L'approche avancée consiste pour l'établissement qui en a fait la demande, et qui a été autorisé après contrôle de la Commission bancaire, à utiliser ses méthodologies internes fondées sur une politique générale, des procédures, des limites, des systèmes et outils de mesure et de gestion du risque renforcés.

plexité du risque pris par les institutions plus grandes et diversifiées ». C'est la raison de la proposition d'une approche avancée dans le dispositif français.

Les interventions de Pierre-Henri Cassou et de Frédéric Bujoc ont quant à elles permis de mettre en lumière les changements induits par l'entrée en vigueur prochaine de cet arrêté en rapportant sur le plan pratique les effets de la mise en application de ce nouveau dispositif aux cas des sociétés financières. Ainsi, dans son introduction au risque de liquidité, Pierre-Henri Cassou a pris soin de rappeler que « l'absence de ressources clientèles (dépôts, comptes à termes, épargne réglementée) au passif du bilan des sociétés financières entraîne en matière d'exposition au risque de liquidité une dépendance forte vis-à-vis du marché interbancaire pour leur refinancement ou de leur maison mère et un adossement systématique entre emplois et ressources (induisant peu de transformation) ».

Il a par ailleurs souligné qu'outre le nouveau coefficient de liquidité et le tableau de trésorerie prévisionnelle à 7 jours **(sans aucun niveau minimal à respecter pour ce dernier)** permettant d'assurer **un suivi au moins hebdomadaire**, les établissements optant pour l'approche standard devront do-



rénavant élaborer chaque trimestre **un nouveau tableau présentant le coût de leur refinancement.**

Frédéric Bujoc s'est ensuite attaché à décrire **les impacts opérationnels et spécifiques** aux sociétés financières de l'approche standard sur :

> l'organisation ;

Du fait de l'absence de ressources clientèle, la suppression des fonds propres du numérateur requiert soit la mise en place de nouveaux financements sur le marché interbancaire soit l'augmentation des coussins d'actifs liquides. Ainsi, la part des fonds propres alloués au financement baissant mécaniquement viendra renforcer l'adossement systématique entre ressources et emplois.

Ce nouveau dispositif implique également l'adaptation des processus de traitement (en particulier celui relatif au passage de l'ancien référentiel BAFI au nouveau SURFI), un pilotage du coût du refinancement par une attention constante portée à la marge et à la structure du financement, et le respect des critères de refinancement pour les filiales de groupes non bancaires. Il a par ailleurs, fait remarquer qu'en raison du champ d'application de ce nouveau dispositif qui concerne tous les établissements ayant leur siège social en France, les dérogations obtenues dans

le cadre du précédent régime ne sont plus valables **(c'est le cas notamment pour les sociétés de caution).**

> et le contrôle interne ;

Les exigences qualitatives prévues au règlement n°97-02 sur le contrôle interne restent applicables (sauf articles 4,31 et 43 du règlement) et les établissements devront décrire dans leurs rapports annuels les hypothèses retenues pour l'élaboration des tableaux et informations ainsi que les éléments permettant d'assurer une diversification de leurs sources de financement.

Pierre-Henri Cassou et Frédéric Bujoc ont en outre conseillé d'intégrer dans les dispositifs opérationnels de gestion de la liquidité **les mesures de stress tests** considérées comme une bonne pratique par le régulateur.

Les intervenants ont clôturé leur exposé en insistant sur le caractère désormais tendu du calendrier et l'implication nécessaire des établissements avant l'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif. Au vu du nombre de participants et de l'attention portée par l'assistance notamment lors de la traditionnelle séance de questions/réponses, le message semble être passé ce qui confirme la pertinence du sujet proposé par l'ASFFOR et la qualité des exposés des intervenants.

KR



Dominique Laboureux

Vous avez dit SURFI ?

A partir du 30 juin 2010, SURFI (Système Unifié de Rapport Financier) va succéder à BAFI. C'est un changement majeur du système de collecte des informations auprès des agents financiers que les autorités ont entrepris.

I - Le contexte

En 2006, la Commission bancaire et la Banque de France ont entrepris des travaux en vue de mettre en place un Système Unifié de Rapport Financier. L'objectif est d'harmoniser les reportings monétaires et bancaires en procédant à chaque fois que cela est possible à des allègements ou, le cas échéant à des suppressions de doublons, notamment entre les remises statistiques et prudentielles.

Ce système permet le passage de ces reportings au **standard XBRL** et l'élaboration d'une **base de données**.

Depuis trois ans plusieurs groupes de travail regroupant des membres du Secrétariat général de la Commission bancaire et de la Banque de France auxquels participait l'ASF, ont procédé à l'examen de l'existant en vue de faire des propositions conservant les informations nécessaires aux autorités. Celles-ci ont périodiquement informé les représentants de la profession de l'avancement de leurs travaux, fait part de leurs pistes de réflexion et recueilli l'avis de la profession.

II - Le fil conducteur

Il s'agit de fournir des éléments d'informations élémentaires utilisés ensuite par les autorités dans le cadre de nouveaux formats qu'ils constituent à

partir d'elles. Un **tronc commun d'informations** doit continuer à être remis reprenant par exemple les éléments de la situation territoriale, du compte de résultats et de la situation 4014.

Autour de ce tronc commun, d'autres informations sont demandées concernant différents blocs d'activités (opérations interbancaires, opérations avec la clientèle y compris crédit-bail, titres, pensions, outre-mer, devises). La fourniture des informations afférentes à ces blocs est soumise à franchissement de seuils différents pour chaque bloc afin de ne concerner que les établissements pour lesquels l'activité revêt un caractère significatif.

Ces informations se substitueront donc aux états actuels BAFI (états modèles séries 4000 et 8000).

III - Les délais de remise

Les délais de remise sont de **10 jours** pour tous les remettants d'informations mensuelles à des fins de statistiques monétaires (**états série 8000**), pour les informations concernant l'activité France (ex métropole et ex DOM). Pour les établissements ne remettant pas actuellement d'informations mensuelles à des fins de statistiques monétaires (**états série 8000**), la remise des informations demeure trimestrielle dans le même délai qu'actuellement (**J+25**). **La première remise est prévue à l'arrêté du 30 juin 2010.**

IV - Le cadre réglementaire de ce nouveau dispositif SURFI :

1) une instruction « introductrice » 2009-01 du 19 juin 2009 relative à la mise en place de SURFI.

Elle met en œuvre le nouveau système

de remise par bloc d'activités et les seuils associés.

Les formats de tableaux présentés dans les annexes se répartissent entre les tableaux afférents aux différents blocs d'activités (25) et les autres (13). Pour ces derniers, sont distingués d'une part (article 8) ceux qui viennent en remplacement d'une annexe d'une instruction déjà existante et qui introduisaient le format BAFI du tableau désormais « surfisé », et d'autre part ceux (article 7) qui remplacent les tableaux mis en place par l'instruction BAFI n° 94-09 désormais abrogée. Cette instruction qui n'introduit pas tous les tableaux SURFI (38/71) est complétée par trois instructions de la Commission bancaire (cf. infra).

2) Trois instructions de la Commission bancaire relatives :

> aux remises complémentaires pour le calcul des contributions dues par les établissements assujettis aux systèmes de garantie des dépôts, des titres et des cautions (2009-04 du 19 juin 2009)

(9 tableaux) ;

> au ratio des dettes représentatives de la monnaie électronique par rapport aux fonds propres, et aux règles sur les placements (2009-03 du 19 juin 2009)

(1 seul tableau) ;

> à l'approche standard du coefficient de liquidité (2009-05 du 29 juin 2009)

(2 tableaux).

Les deux premiers thèmes (garanties de place et monnaie électronique) sont repris à droit constant dans deux textes

consolidés qui fusionnent les différentes instructions traitant de ces domaines. L'instruction relative à la liquidité introduit en revanche la nouvelle architecture du coefficient de liquidité tel qu'il découle de l'adoption de l'arrêté du 5 mai 2009 relatif **à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité**.

3) Pour le domaine des statistiques monétaires :

En complément au dispositif SURFI, la Banque de France a publié la décision du Gouverneur n°2009-03 du 6 août 2009 concernant **la collecte et le contrôle d'informations statistiques à des fins de politique monétaire** applicable à compter du **1^{er} juillet 2010**.

En application de cette décision 2009-03, la Banque de France a précisé dans sa note technique DSMF n°2009-01 :

- le contenu et les modalités techniques des transmissions de données des établissements de crédit ;

- la nature des contrôles exercés par la Banque de France sur les informations transmises par ces derniers pour s'assurer du respect des normes minimales de qualité définies par la communication de la Banque centrale européenne ;

- et enfin, l'application de sanctions pour infractions aux obligations de déclaration statistique se rapportant au bilan (2004/C 195/10).

Les dispositions de la note technique prendront également effet à compter **du 1^{er} juillet 2010**, date à laquelle

elles remplaceront celles de la note technique DESM n°07-01 relative aux contrôles spécifiques des tableaux monétaires remis par les établissements de crédit et assimilés.

Par ailleurs, afin de mettre à jour le corpus réglementaire de la Commission bancaire, **une instruction dite « modificatrice » abroge ou modifie plusieurs instructions de la Commission bancaire**. Les modifications apportées sont essentiellement rédactionnelles car elles prennent en compte les changements liés à la nouvelle terminologie employée par SURFI avec, en premier lieu, les nouveaux noms des tableaux SURFI et la suppression des codes postes BAFI qui pouvaient être cités dans certaines instructions.

DB

SUR VOTRE AGENDA

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASF

Lundi 14 juin 2010 à 10 heures
au Pavillon Gabriel

Christian Noyer
Gouverneur de la Banque de France
sera notre invité d'honneur
à 12 heures




An exclusive invitation to

NETWORKING COCKTAIL EVENT

SMEs, FACTORING AND COMMERCIAL FINANCE

The EU Forum for Factoring and Commercial Finance (EUF) warmly invites you to a Networking Cocktail with Burkhard Balz MEP on 10 November 2009 in a Member's Salon of the European Parliament, Altiero Spinelli Building, from 18.00 to 20.00.

The event will gather together those from the industry, as well as the banking sector, business and key legislators and policy makers to discuss the current financial situation in Europe, and which measures can be taken to promote a further understanding in this safe, affordable and reliable form of finance.

The EUF is a trade association representing 280 companies from the European Factoring and Asset based finance industry, representing 26 EU Member States. It was formed this year to assist with highlighting the vital role this sector plays in European SMEs growth. The EUF currently represents an industry worth over 833 billion a year in financial support for business in the EU. This represents almost 70 per cent of the total world turnover which in 2009 was 1221,5 billion Euros.

For more information: www.euf.eu.com

EU Federation, la nouvelle association européenne de l'affacturage créée en avril dernier, a organisé un cocktail au Parlement européen le 10 novembre dernier. Il avait pour objet de réunir des parlementaires, leurs collaborateurs, des journalistes afin de faire mieux connaître et de promouvoir l'affacturage à l'échelon communautaire. Ont ainsi été présentés les techniques d'affacturage¹, son intérêt pour le financement des entreprises, et le poids du marché européen dans le monde. Le poids du marché français de l'affacturage est très important : il occupe en effet le second rang mondial, derrière le Royaume-Uni et devant l'Italie.

Tous les membres du Comité exécutif d'EU Federation participaient à cette manifestation, et ont pu échanger avec les parlementaires et les professionnels présents, dans une ambiance très sympathique.

(1) L'affacturage est une technique de mobilisation du poste de créances clients particulièrement utilisée par les entreprises de taille petite ou moyenne. Elle permet de libérer de la trésorerie grâce à une gestion active des relations clients et fournisseurs, en proposant trois services : le financement des factures clients avant leur échéance, la prévention du risque d'impayé, et la gestion administrative du compte-client.

Barroso II, le visage de la prochaine Commission

Après la nomination de José Manuel Barroso au poste de Président de la Commission européenne, on attendait de savoir qu'elle serait son équipe. José Manuel Barroso a dévoilé le 27 novembre les noms et portefeuilles des 26 Commissaires qui devraient former son équipe à la tête de la Commission européenne pour les cinq prochaines années.

Comme tous les cinq ans, les portefeuilles des Commissaires ont fait l'objet d'âpres négociations entre les Etats membres. Rappelons-le, en théorie, c'est à José Manuel Barroso d'attribuer les portefeuilles comme bon lui semble en fonction des personnalités proposées par les Etats membres. Dans la réalité il est impossible de s'abstraire des pressions exercées par les grands Etats membres de l'Union européenne. Il est toutefois important de souligner qu'une fois en poste les Commissaires ont une obligation d'indépendance totale par rapport à leur Etat d'origine.

Treize Commissaires sur les 26 appartenaient déjà à la précédente Commission cependant ils changent tous de postes car le Président José Manuel Barroso estime qu'ils risqueraient de « *tomber dans la routine* » en restant 10 ans à un même poste.

Les grands Etats (Allemagne, Royaume-Uni, France, Espagne et Italie) ont, dans l'ensemble, obtenu des portefeuilles stratégiques. Le Royaume-Uni a obtenu le poste de Haute représentante pour les affaires étrangères qui correspond également à la première vice-présidence de la Commission européenne. Les italiens obtiennent la DG Entreprise précédemment dirigée par un Commissaire allemand, les allemands récupèrent la DG Energie avec les agences EURATOM et EACI et les espagnols la Concurrence.

Michel Barnier pour la France a également obtenu un portefeuille hautement stratégique puisqu'il prend en charge la DG Marché intérieur et Services qui abrite, notamment, la partie services financiers. La réaction de la City de Londres est révélatrice de l'importance de ce portefeuille, les banquiers londoniens s'étant largement inquiétés dans la presse de l'arrivée d'un français à ce poste. Michel Barnier a cependant rappelé qu'il arrivait avec une vision pragmatique et qu'il comptait simplement mettre en œuvre la feuille de route élaborée au G20. Il a d'autre part hérité de Jonathan Faull, un

britannique, au poste de directeur général aux services financiers comme contre-poids.

Il est également nécessaire de rappeler que toutes les décisions de la Commission sont collégiales et que cela évite qu'un Commissaire isolé puisse avancer des idées qui ne recevraient pas l'aval de l'ensemble de l'équipe.

De façon surprenante la Belgique a hérité d'un portefeuille stratégique en obtenant le commerce alors qu'elle avait déjà obtenu la présidence de l'Union européenne quelques jours auparavant.

Sur les équilibres politiques au sein de la Commission on notera le recul des sociaux démocrates qui n'obtiennent que deux sièges importants (concurrence et politique extérieure), la stabilisation du nombre de libéraux mais à des postes clés (commerce, affaires économiques et monétaires, recherche et innovation, transport, agenda numérique et affaires intérieures) et l'augmentation de Commissaires conservateurs qui obtiennent les portefeuilles les plus stratégiques (marché intérieur et services, action climatique, énergie, politique régionale et budget).

L'emploi du conditionnel reste cependant de mise quant à l'entrée en fonction de cette nouvelle Commission. Les Commissaires doivent maintenant passer une audition devant les commissions du Parlement européen après avoir répondu à un questionnaire écrit. Les auditions se dérouleront du 11 au 15 janvier à Bruxelles et du 18 au 19 janvier à Strasbourg et doivent permettre au Parlement de juger de la qualité des Commissaires proposés. Un vote aura ensuite lieu en plénière le 26 janvier à Bruxelles sur l'ensemble du collège des Commissaires.

Les auditions ne sont pas simplement un exercice de style. Elles durent trois heures et les députés présents sont généralement assez incisifs. Certains d'entre eux sont des élus au Parlement depuis longtemps et sont de fins spécialistes dans leurs domaines ce qui leur permet de poser des ques-

tions extrêmement techniques et précises aux Commissaires, alors que ces derniers ne sont pas encore entrés en fonction. Il est nécessaire de rappeler qu'en 2004, lors de l'investiture de la précédente Commission, deux Commissaires avaient été recalés, l'un pour des déclarations « inacceptables » au Parlement européen et l'autre pour « incompétence » ce qui démontre l'importance de ce processus de désignation. Un troisième avait dû se résoudre à changer de portefeuille.

Les questions des parlementaires ne se limitent pas au champ de compétence des Commissaires mais peuvent également porter sur leur engagement européen ou leur indépendance par rapport à leur Etat d'origine ou encore sur leur déclaration d'intérêts financiers qui doit être parfaitement transparente. Au cas où un candidat ne conviendrait pas, décision prise à huis clos, la procédure des auditions peut être rouverte pour entendre un nouveau candidat.

Catherine Ashton, nommée récemment Haute représentante pour les affaires étrangères a déjà dû se plier à un petit exercice d'oral le 2 décembre dans le cadre de cette première fonction. Elle devra cependant repasser devant le Parlement puisqu'elle est également vice-présidente de la Commission et à ce titre soumise à la même procédure que les autres membres du Collège. Si tous les candidats passent leur grand oral cette année on peut imaginer que la nouvelle Commission prendra ses fonctions le 1^{er} février 2010.

Pour ceux qui doutaient du renforcement du pouvoir du Parlement ces dernières années, cette procédure en est une nouvelle preuve. Les Commissaires sont généralement assez tendus avant cette « épreuve » et risquent de passer des vacances de Noël studieuses à réviser les différents dossiers qu'ils devront prendre en main dans le cadre de leurs nouvelles fonctions.

Thibault Maillet (Euralia)

La confirmation d'une profonde

Une timide atténuation du repli de l'activité n'empêche pas un très fort recul de la production sur les neuf premiers mois de l'année, enregistrées depuis des décennies

Les opérations avec les particuliers

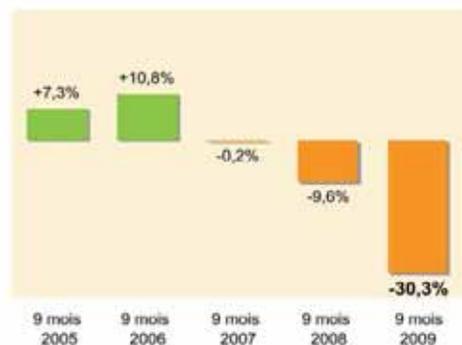
Le crédit à la consommation : -15,8%

Variation annuelle de la production des 9 premiers mois de l'année



Le financement du logement : -30,3%

Variation annuelle de la production des 9 premiers mois de l'année



L'été 2009 marque le **quatrième trimestre consécutif de recul de la production** pour le crédit à la consommation. Si le repli est légèrement moins affirmé que le trimestre précédent (-16% sur un an après -18,5%), il demeure supérieur à ceux enregistrés au dernier trimestre 2008 (-10,5%) et pour les trois premiers mois de 2009 (-12,8%). Au total, **sur les neuf premiers mois de l'année**, la **contraction de la production** est d'une **ampleur historique : -15,8% sur un an** avec 27,9 Mds d'euros. En année mobile à fin septembre, le montant des nouveaux financements est proche de celui de l'année 2004 : quatre trimestres consécutifs de baisse de la production auront ainsi effacé quatre années de croissance.

L'évolution diffère toutefois selon les secteurs :

- Le secteur du **financement automobile** (financements de véhicules neufs par crédit classique et location avec option d'achat) illustre la **tendance à un repli plus modéré** durant l'été : le recul est de -7,2% au troisième trimestre après -12,4% au cours du premier semestre, soit **-10,8%** sur les neuf premiers mois (4,2 Mds d'euros).

- En revanche, les nouvelles utilisations de **crédit renouvelable** accentuent leur recul avec -15,3% au troisième trimestre après -10,5% au premier semestre (-12,1% sur les neuf premiers mois, avec 11,2 Mds d'euros), de même que les financements de **biens d'équipement du foyer** (-18,2% après -9,2% sur les six premiers mois, soit **-12,3%** sur les neuf premiers mois avec 2,4 Mds d'euros).

- La tendance demeure pratiquement inchangée pour les **prêts personnels** (-24,7% après -27,3% et **-26,5%** sur les neuf premiers mois à 6,6 Mds d'euros).

C'est une **nouvelle accentuation du recul de l'activité** que l'on enregistre pour les opérations de financement du logement réalisées par les établissements spécialisés (crédits acquéreurs classiques et opérations du réseau des sociétés du Crédit immobilier de France) : septième trimestre consécutif de baisse de la production, **l'été 2009** marque un véritable effondrement avec une contraction des nouveaux crédits distribués de **-36,1%** sur un an. Venant après un repli de -27,2% au premier semestre, la **chute sur les neuf premiers mois de l'année** atteint **-30,3%** (avec 9,2 Mds d'euros) par rapport à la même période de 2008.

On rappelle que la part de ces établissements spécialisés dans le total du financement du logement est d'environ 12%.

dégradation de l'activité

dans certains secteurs au troisième trimestre de la plupart des établissements de crédit spécialisés qui laissent présager une des pires performances pour l'ensemble de 2009.

Les opérations avec les entreprises et les professionnels

Le financement de l'équipement : -23,9%

Variation annuelle de la production des 9 premiers mois de l'année



L'affacturage : -6,2%

Variation annuelle de la production des 9 premiers mois de l'année



Pour les opérations de financement des investissements d'équipement des entreprises et des professionnels (véhicules automobiles utilitaires et industriels, matériel informatique et électronique, biens d'équipement divers), le recul de l'activité se poursuit au troisième trimestre au même rythme que durant le premier semestre. Au total, sur les **neuf premiers mois de l'année**, le montant des financements s'établit à 15,7 Mds d'euros, en diminution de **-23,9%** sur un an.

Les investissements en location de matériels, qui représentent la quasi-totalité de l'activité, se contractent pour le quatrième trimestre consécutif. Ils enregistrent durant l'été une très légère atténuation de leur rythme de repli (-24,3% sur un an après -25,6% au premier semestre et -28,9% pour le seul deuxième trimestre), cependant encore peu significative. Sur les trois premiers trimestres cumulés, l'ensemble des financements locatifs reculent sur un an de -25,2% et la chute atteint **-28,6% pour les seules opérations de crédit-bail mobilier**, qui enregistrent là un **effondrement d'une amplitude sans précédent depuis le printemps 1993**. Sur la même période, la baisse est de -21,6% pour les autres opérations de location (pour l'essentiel sans option d'achat) et n'excède pas -10,7% pour les nouveaux crédits d'équipement classiques.

Pour le troisième trimestre consécutif, le **montant des créances prises en charge** au cours de l'été par les sociétés spécialisées dans le cadre d'un contrat d'affacturage (hors opérations de *floor plan* et de forfaitage) est en recul : la contraction est de -6% sur un an après -6,8% au printemps et -5,8% au premier trimestre.

Au total, sur les **neuf premiers mois de l'année**, la production s'établit à 90,4 Mds d'euros, en baisse de **-6,2%** par rapport à la même période de 2008.

Le recul de l'activité des sociétés d'affacturage vers lequel on paraît s'acheminer pour l'ensemble de l'année 2009 constituerait une **première depuis vingt-cinq ans** qu'existe un suivi statistique de ce secteur.

Relevé dans les ordres du jour

FINANCEMENTS

Financement des particuliers

Projet de loi sur le crédit à la consommation

L'ASF poursuit ses contacts parlementaires et ses démarches dans le cadre de l'élaboration et de la présentation de ses amendements concernant le texte du projet de loi sur le crédit à la consommation. En termes de calendrier, le passage du projet de loi à l'Assemblée nationale, initialement prévu en octobre, a été plusieurs fois reporté. A ce jour, le dernier calendrier connu (texte examiné en séance publique à partir du 13 janvier et donc en Commission des affaires économiques le 9 décembre) est encore d'actualité. Le texte devant être transposé pour la fin du premier semestre 2010, les établissements s'inquiètent fortement du retard inexorable pris pour son adoption au regard des contraintes techniques et matérielles qui s'imposent pour mettre en œuvre de nouvelles dispositions. Un délai d'entrée en vigueur pourrait toutefois être prévu par le Gouvernement.

Travaux relatifs au blanchiment

Le SGCB a engagé des travaux prospectifs pour l'élaboration d'un document qui donnerait des lignes directrices pour

permettre une meilleure compréhension des textes en matière de blanchiment. Pour sa part, l'ASF a souhaité que les questions d'identification des bénéficiaires effectifs et de communication intra et extra groupe puissent être traitées dans ce document. Par ailleurs, dans le cadre du groupe de travail ASF, la question de la classification des risques est abordée.

GT « Consommateurs-ASF »

La dernière réunion a été notamment consacrée à un échange sur la réforme du mouvement consommériste suite aux Assises de la Consommation intervenues le 26 octobre dernier. Par ailleurs, les travaux relatifs au « Guide sur le surendettement » se poursuivent.

GT « Moyens de paiement »

Les travaux au sein du groupe de travail ASF se prolongent notamment sur les points suivants : le récapitulatif annuel des frais, la formalisation de l'acceptation du contrat-cadre, l'acceptation dans le temps des obligations d'information contractuelles et précontractuelles. L'ASF finalise également sa réponse, dans le cadre notamment de l'application du SEPA Cards Framework aux cartes primitives, à la lettre ouverte de l'EPC.

Et aussi...

- Travaux Bâle II FEP
- Mandat du CNC sur le CCMI
- ...

Financement des entreprises

Nouveau régime d'étalement des plus-values de cession-bail

Au terme des discussions parlementaires qui ont abouti à l'adoption de la loi de finances rectificative du 22 avril 2009, la cession-bail bénéficie d'un régime d'étalement de l'imposition de la plus-value dégagée par l'opération par parts égales sur les exercices clos pendant la durée du contrat de crédit-bail sans excéder quinze ans. Ce nouveau régime s'appliquera aux cessions d'immeubles réalisées jusqu'au 31 décembre 2010. Il a vocation à permettre aux entreprises recourant au dispositif de financer des investissements.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces dispositions, l'instruction fiscale commentant ce dispositif est parue le 9 décembre. L'ASF qui avait fait parvenir des observations très limitées sur le projet de texte a insisté sur l'importance que ce texte paraisse rapidement pour permettre à la mesure de prendre pleinement effet.

Réforme de la taxe professionnelle

Au jour de la rédaction de cet article, l'ASF poursuit ses actions afin qu'une meilleure prise en compte des spécificités du financement par crédit-bail se tra-

duise dans les textes, notamment dans les dispositions définissant le calcul de la valeur ajoutée.

Travaux relatifs au blanchiment

Le SGCB a engagé des travaux prospectifs pour l'élaboration d'un document établissant des lignes directrices permettant une meilleure compréhension des textes en matière de blanchiment. Pour sa part, l'ASF a souhaité que les questions d'identification des bénéficiaires effectifs et de communication intra et extra groupe puissent être traitées dans ce document. Par ailleurs, au sein du groupe de travail ASF, la question de la classification des risques est abordée.

Assurances constructeur

Dans le cadre des discussions sur la prochaine transposition de la directive « Services » qui doit intervenir en principe pour le 28 décembre 2009, la Commission CBI a souhaité que l'ASF mène une réflexion afin de mesurer les incidences potentielles d'une éventuelle remise à plat du régime de responsabilité et d'assurances obligatoires français.

GT « Juridique Entreprises » et SIV

Le nouveau système d'immatriculation des véhicules a été abordé une nouvelle fois pour regretter les dysfonctionnements du système gênant beaucoup l'action des établissements. L'ASF poursuit ses démarches pour tenter de faire reconnaître tout l'intérêt qu'il y a, tant pour le ministère de l'Intérieur que pour les établissements de crédit-bail eux-mêmes, à ce que ces derniers soient associés aux réflexions menées autour du SIV pour en améliorer le fonctionnement.

Et aussi...

- Arrêt de la CJCE du 6 mars 2008 sur la TVA et le prorata de déduction
- Travaux sur la gestion des risques
- IAS Fiscalité et réforme de la norme IAS 17

- Travaux du groupe de travail « Photovoltaïque CBI »
- Loi pour le développement économique des Outre-mer
- Projet de loi portant engagement national pour l'environnement dit « Grenelle II »
- ...

POUR EN SAVOIR PLUS

Marie-Anne Bousquet-Suhit :

01 53 81 51 70

ma.bousquet@asf-france.com

Cyril Robin :

01 53 81 51 66

c.robin@asf-france.com

SERVICES FINANCIERS

Affacturation

Travaux de l'EU Federation

La nouvelle association européenne d'affacturation à laquelle l'ASF a adhéré début avril a vu sa dénomination évoluer de « EU Forum » à « EU Federation for the Factoring and Commercial Finance Industry » (EU Federation).

Elle a organisé le 10 novembre un cocktail à Bruxelles réunissant les différents acteurs (autorités, journalistes...) susceptibles d'être intéressés par les activités d'affacturation au plan européen (voir page 6).

Le comité juridique de l'EU Federation a quant à lui examiné, notamment, les questions de la modification de la directive sur les retards de paiement et de l'opposabilité des cessions de créances aux tiers (la Commission européenne doit faire un rapport sur ce dernier point accompagné le cas échéant d'une proposition de modification du règlement européen du 17 juin 2008 sur la loi applicable aux obligations contractuelles - Rome 1). Il a aussi suivi les travaux en cours sur la modification de la directive TVA. Sur

ce sujet, a été déterminée une position commune qui a été répercutée aux autorités européennes.

Groupe de travail juridique

Réuni le 2 octobre, le groupe de travail juridique a eu des échanges sur la réforme de la directive TVA, sur le dossier Rome 1 (cf. supra) et sur la réforme des services de paiement. Il s'est aussi interrogé sur l'application de la réduction des délais de paiement prévue par la LME aux opérations internationales.

Comptabilité / finance

La Commission a relevé l'intérêt de réunir un groupe de travail composé de directeurs financiers afin qu'ils puissent échanger sur les problématiques qui les concernent.

Bâle II

Un groupe de travail dédié se réunira pour échanger sur les définitions des différents éléments nécessaires à la mise en place de modèles avancés.

Blanchiment

Le groupe de travail Conformité / Affacturation poursuit sa participation aux consultations de place organisées par le SGCB sur les textes d'application de l'ordonnance transposant la troisième directive blanchiment ainsi que sur le document, élaboré par l'autorité de tutelle, recensant les lignes directrices du nouveau dispositif dans le but de l'expliquer.

Dématérialisation des créances - Projet Interfinance

L'ASF poursuit sa participation au groupe de travail du CFONB sur la dématérialisation des factures et sur le projet Interfinance dont l'objectif est de développer un système d'échanges normalisés entre les PME/TPE et la sphère financière pour faciliter l'accès des entreprises au financement de leurs créances professionnelles. Un groupe de travail ASF sera réuni afin de suivre ces questions. ▶

Relevé dans les ordres du jour

► Communication

La Commission a validé le contenu de la nouvelle mouture du livret Affacturage 10 questions / 10 réponses issu des réflexions d'un groupe de travail ad hoc chargé de le mettre à jour. Un nouveau graphisme ainsi que le principe d'une traduction en anglais ont été retenus. Les réflexions se poursuivent sur les compléments qui pourraient être apportés aux statistiques actuelles de l'ASF sur l'affacturage.

Observatoire des délais de paiement

L'Observatoire s'est réuni à deux reprises depuis la rentrée. A titre de contribution de l'ASF à ses travaux, ont été transmis à l'Observatoire une note sur le rôle des établissements spécialisés dans le soutien aux PME ainsi que des éléments spécifiques à l'affacturage (statistiques, éléments de contexte...). Ces deux documents figureront dans le Rapport annuel de l'Observatoire des délais de paiement qui sera remis par son Président Jean-Paul Betbèze à Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation, d'ici la fin de l'année.

Cautions

Jurisprudence Rey

L'ASF poursuit des démarches en vue de permettre aux garants de conserver les recours que la loi leur confère.

Relations avec la Commission bancaire

La Commission Cautions de l'ASF a souhaité mettre en place un groupe de travail ouvert à toute la Section Cautions pour échanger sur des questions d'intérêt commun pour les établissements de crédit membres de l'ASF délivrant des

cautions. Un échange de vues a permis notamment de recenser les différents types de fonds de garantie et les différents types d'actionnariat des sociétés de caution.

Travaux du CNC sur le contrat de construction de maisons individuelles

Les travaux se sont poursuivis au Conseil National de la Consommation (CNC) et au MEDEF afin d'améliorer l'information et la protection du consommateur en matière de contrats de construction de maisons individuelles. Des projets de rapport et d'avis ont été élaborés et validés par le CNC. Les travaux ont abouti notamment à une proposition de légiférer en vue de rendre obligatoire la fourniture d'une étude de sol par le vendeur d'un terrain.

Garantie extrinsèque en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement)

Les réflexions se poursuivent au ministère de l'Environnement concernant le mécanisme de la garantie « extrinsèque » (garantie délivrée par un tiers habilité) en VEFA. En la matière, l'ASF continue à plaider pour le maintien du système existant.

SERVICES D'INVESTISSEMENT

Statistiques

Des travaux ont été lancés en vue de définir un indicateur statistique permettant de mesurer l'activité des prestataires de services d'investissement. Il a été proposé de se concentrer dans un premier temps sur les encours gérés.

Formation des acteurs de marché

L'ASF a apporté sa contribution aux travaux de place en vue d'élaborer un guide à destination des personnels

concernés par l'obligation de justifier d'un niveau de connaissances approprié. Elle poursuit d'autre part des travaux en vue de proposer à ses adhérents une offre de formation et de passage d'un examen sanctionnant la compétence des personnels concernés par la nouvelle obligation. Elle doit participer à un groupe de travail à l'AFECEI en vue de coordonner les travaux des associations membres.

Commercialisation

Traitement des rétrocessions

L'AFECEI a repris à son compte les travaux effectués par l'AFG et la FBF s'agissant des règles de transparence en matière de rétrocessions reçues ou versées à des tiers dans le cadre de la commercialisation d'OPCVM.

Le document préconise une information sur les rétrocessions selon la classification des OPCVM de l'AMF par grandes catégories (monétaire, actions, obligations...) et la possibilité d'utiliser une « fourchette, fondée sur un taux minimum et un taux maximum » ou « la moyenne pondérée par les encours, avec un taux maximum ».

Conventions producteurs-distributeurs

Des travaux sont en cours pour mesurer l'opportunité d'engager, dans la ligne du décret relatif aux conventions entre producteurs et distributeurs, l'élaboration de documents types régissant les relations entre ces acteurs.

POUR EN SAVOIR PLUS

Antoine de Chabot :

01 53 81 51 68

a.dechabot@asf-france.com

Grégoire Phélip :

01 53 81 51 64

g.phelip@asf-france.com

Petya Nikolova :

01 53 81 51 65

p.nikolova@asf-france.com

Carnet

AU CONSEIL



Albert Boclé, Président de SOGEFINANCEMENT, a été coopté en remplacement de **Jean-Robert Sautter**.

COMMISSION SOCIALE

Laure Pascarel, Directeur des ressources humaines de LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT, a été cooptée membre de la Commission.

Ordre National du Mérite

Pour leur nomination au grade de Chevalier, l'ASF est heureuse de féliciter **Albert Boclé**, Président de SOGEFINANCEMENT, membre du Conseil de l'Association, **Gérard Ouvrier-Buffer**, Président de LOCAM et S.I.R.C.A.M., **Jean-Michel Soufflet**, Administrateur de la SOCIETE DE FINANCEMENT DE LA MEUNERIE, et **Olivier Toussaint**, Directeur Général de CREDIT AGRICOLE LEASING, membre du Conseil de l'Association.

Les adhérents

Section	365 adhérents à l'ASF		
	Membres ¹	Membres correspondants	Membres associés
Affacturage	18	-	-
Crédit-bail immobilier	38	-	-
Financement locatif de l'équipement des entreprises	54	1	-
Financement de l'équipement des particuliers	64	8	-
Financement immobilier <i>(y compris Crédit Immobilier de France)</i>	14	6	-
Maisons de titres et autres prestataires de services d'investissement <i>(dont entreprises d'investissement)</i>	52 (35)	2 (-)	- (-)
Sociétés de caution	31	-	-
Sociétés de crédit foncier	6	-	-
Sociétés de crédit d'outre-mer	3	-	-
Sociétés financières de groupes ou de secteurs économiques	15	-	-
Sofergie	9	-	-
Activités diverses	29	3	-
Hors sections	-	-	12
TOTAL²	333	20	12

¹ / Membres de droit et membres affiliés.

² / Les adhérents sont décomptés au titre de leur activité principale.

STAGES **asffor** 2010

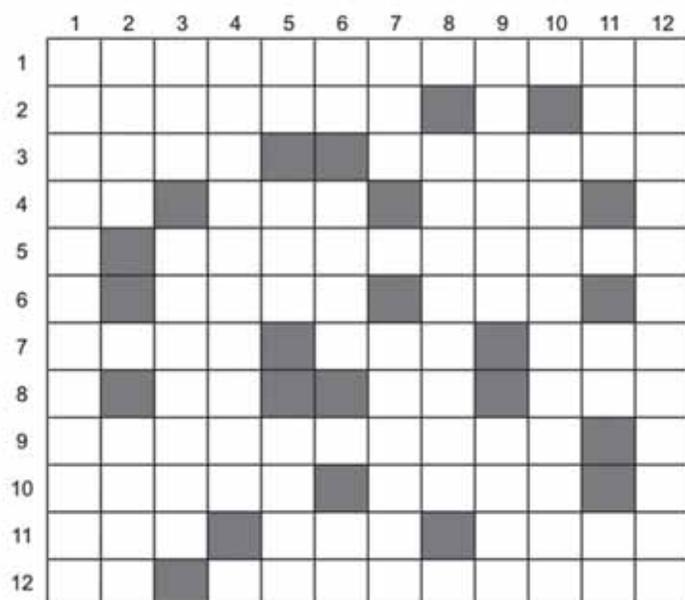
ASF FORMATION

Le stage...	animé par...	et destiné en priorité...	aura lieu...	au prix de...*
Actualité du droit de la construction	Jean-Pierre BIGOT , Notaire	au public sensibilisé au droit de la construction	les 12 et 13 janvier	956,80 € TTC 800 € HT
Prévention du blanchiment	sous la responsabilité de Marie-Agnès NICOLET , Présidente d'Audisoft Consultants	aux correspondants TRACFIN, responsables anti-blanchiment des institutions financières, déontologues	le 20 janvier	837,20 € TTC 700,00 € HT
Les garanties personnelles et les sûretés mobilières	Sabine HUTTLINGER , Avocat à la Cour, ancien chef de service juridique d'une société financière	aux gestionnaires, commerciaux, juristes débutants	le 21 janvier	1076,40 € TTC 900 € HT
Efficacité personnelle	Lionelle CLOOS , Consultante en management, communication et relations inter-personnelles	à tout public	les 27 et 28 janvier	777,40 € TTC 650,00 € HT
Le crédit-bail immobilier	Olivier RICHÉ , Directeur général de COFITEM-COFIMUR Philippe LEROY , Responsable de la valorisation et des risques immobiliers d'OSEO FINANCEMENT Sylvie LACOURT , Directeur CBI Crédit Foncier groupe Caisses d'Epargne.	à tous cadres désirant connaître ou approfondir le crédit-bail immobilier	du 2 au 4 février	1315,60 € TTC 1100,00 € HT
Mathématiques financières générales sous Excel et calculatrice HP	Nicolas VAN PRAAG , Chargé de cours à l'Université de Paris-Dauphine et au groupe HEC, consultant	aux commerciaux d'entreprises, particuliers, professionnels, responsables de secteur, responsables des risques, conseillers de clientèle, services techniques de montage des dossiers de financement	les 3 et 4 février	1076,40 € TTC 900,00 € HT
Gestion des incivilités	Lionelle CLOOS , Consultante en management, communication et relations inter-personnelles	à tout public	les 9 et 10 février	956,80 € TTC 800 € HT
Le nouveau coefficient de liquidité	Pierrette BLANC , Ancien adjoint de direction au SGCB, diplômée d'expertise comptable, formateur-Conseil en réglementation et comptabilité bancaires	aux responsables en charge des états prudentiels, analystes des risques bancaires	le 9 février	956,80 € TTC 800 € HT

* Par personne et hors frais de repas

Fiches et programme complet sur notre site ASFFOR : www.asffor.fr

Le stage...	animé par...	et destiné en priorité...	aura lieu...	au prix de...*
Les états SURFI	Pierrette BLANC , (voir ci-dessus)	aux comptables, responsables de la mise en œuvre des états périodiques BAFI, contrôleurs permanents et périodiques	le 10 février	956,80 € TTC 800 € HT
Les fondamentaux de l'analyse financière	Philippe MIGNAVAL , Institut d'Etudes Politiques de Paris, diplômé d'études comptables supérieures, coordonnateur région Océan Indien – Groupe AFD	aux cadres commerciaux ; cadres des services d'engagement, comités de crédits, responsables d'unités d'exploitation	du 16 au 18 février	1237,86 € TTC 1035,00 € HT
Adapter vos dispositifs aux évolutions de la réglementation AMF	sous la responsabilité de Marie-Agnès NICOLET , Présidente d'Audisoft Consultants	aux collaborateurs des entreprises d'investissement	le 9 mars	897,00 € TTC 750,00 € HT
Les Normes internationales d'informations financières IAS/IFRS	Nicolas VAN PRAAG , Chargé de cours à l'Université de Paris-Dauphine et au groupe HEC, consultant	aux analystes crédit, analystes financiers, directeurs crédit, ou toute personne impliquée dans la fonction crédit aux entreprises	les 10 et 11 mars	1315,60 € TTC 1100,00 € HT
La place de l'assurance dans la couverture des risques d'une opération de crédit-bail immobilier	Pascal DESSUET , Responsable des assurances pour les affaires immobilières de la Société Générale	à tous personnels de crédit-bail immobilier	les 11 et 12 mars	1076,40 € TTC 900,00 € HT
Approche du crédit-bail mobilier et des locations financières	Nathalie CRABIE , Directeur comptabilité et normes du pôle services financiers spécialisés à la Société Générale Sabine HUTTLINGER , (voir ci-dessus) Nicolas MILLET , Fiscaliste à la Société Générale	aux employés et jeunes cadres (appartenant éventuellement à des établissements n'exerçant pas une activité de crédit-bail mobilier)	du 16 au 18 mars	956,80 € TTC 800,00 € HT
Loi de sauvegarde des entreprises sur le recouvrement des créances financières	Sabine HUTTLINGER , (voir ci-dessus)	aux collaborateurs des services contentieux	le 23 mars	1076,40 € TTC 900,00 € HT



Mots croisés

(Solutions dans le prochain numéro)

HORIZONTALEMENT

- 1 Toujours en dessous de la barre
- 2 Passe au dessus du métropolitain - Quartier d'Orange
- 3 Terminé pour Leonor ? - Arrive à reculons en vous pétrifiant du regard
- 4 Donnait congé en épelant - Contribution à l'intelligence américaine ? - Entraîne un demi-sommeil ?
- 5 Fait danser Caroline et Virginie ?
- 6 On en tombe fortement déçu - Se retourne pour aider à monter
- 7 Se donne pour soutenir -
Mesure l'énergie ou se perd dans les sables - WWF, par exemple
- 8 Pour un courriel à Fort de France - Fleuve noir rimbaldien -
On y trouvait de vieux godillots
- 9 A tous points de vue exécrables
- 10 Tremblement de terre chez les berbères - St Christophe, St Martin ou St Vincent
- 11 D'une durée indéterminée -
A eu de quoi mettre de l'eau dans son vin - Refus
- 12 Va au docteur - Présentent un grand intérêt

VERTICALEMENT

- 1 A trouvé sa niche à Bercy ?
- 2 Oriente vers la sortie - Parfois honteux
- 3 Ville et province de Thaïlande - Introuvable, elle fait le bonheur des uns sans faire celui des autres
- 4 Dans les bijouteries atlantes ?
- 5 Lettres de Montesquieu - Arthur s'y trouve en manque de blanc et de bleu - Voitures à chevaux
- 6 Cinq cents pattes ? - Union culturelle franco-allemande - Permet l'option
- 7 Issue - Père d'un bovin hilare
- 8 Américain qui participa activement à la construction d'une "muraille de Chine"
- 9 Eclaircit sa voix - Archétype platonicien montant
- 10 Dépouiller
- 11 Vieille bête à cornes - Des initiales pour le précurseur des Capa, Doisneau et autres Ronis - Marque le pas
- 12 Faisait la chattemite chez le fabuliste

SOMMAIRE

ACTUALITE

P 1 Editorial

P 2, 3 Le risque de liquidité, le nouveau dispositif réglementaire français

P 4, 5 Vous avez dit SURFI ?

P 5 Agenda

P 6 EU Federation, association européenne de l'affacturage

P 7 Barroso II, le visage de la prochaine Commission

P 8, 9 Statistiques

P 10 à 12 Relevé dans les ordres du jour

VIE DE L'ASF

P 13 Carnet / Les adhérents

P 14, 15 Stages ASSFOR 2010

La Lettre de l'ASF n° 140 est tirée à 3.000 exemplaires.

Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17

Téléphone : 01 53 81 51 51 - Télécopie : 01 53 81 51 50

Directeur de la Publication : François Lemasson, Président de l'ASF - Rédactrice en chef : Françoise Palle-Guillabert, Délégué général

Conception graphique : Frédéric Noyé (tél : 06 60 87 28 15) - Impression : Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue

Photos : Studio Falour (tél : 01 48 00 00 00)

Ont également collaboré : Denis Bensaïd - Marie-Anne Bousquet-Suhit - Isabelle Bouvet - Antoine de Chabot - Laurent Chuyche - Anne Delaleu - Thibault Maillet (Euralia) - Petya Nikolova - Grégoire Phélip - Cyril Robin - Karine Rumayor - Michel Vaquer